



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Stages à l'étranger – Public Infra-Bac année académique 2024-2025

Publics concernés

Apprenti , Lycéen

Domaines secondaires

Apprentissage , Éducation et formation , Formation professionnelle

Avec bagages, prenez un aller et revenez avec de l'expérience professionnelle. La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Échéances

Les dispositions du règlement régional s'appliquent pour les mobilités de stage à l'étranger infra bac pour l'année académique 2024-2025.

Les demandes d'aide pour les mobilités de stage infra bac à compter de l'année académique 2025-2026 doivent se faire à partir de la fiche du guide des aides dédiée.

Objectifs

Donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle grâce à une expérience internationale
Contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger
d'une durée de 2 à 4 semaines pour les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement ou auprès d'un organisme de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant par ailleurs d'un financement ERASMUS+ pour la même

mobilité

d'une durée minimum de 2 semaines pour les jeunes ne bénéficiant pas d'un financement ERASMUS+ pour le même stage

Bénéficiaires

Tout lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (lycées publics ou privés sous contrat, CFA, MFR, EREA, opérateurs de formation) et réalisant un stage à l'étranger dans le cadre de son cursus en formation initiale ou continue (infra-Bac niveau V inclus).

Montant

L'aide régionale sera accordée sous la forme d'une aide forfaitaire au séjour de 80 € par semaine de stage portée à 100 € pour les apprenants boursiers, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

Le versement de la bourse s'effectuera en une fois sur le compte de l'établissement de formation du demandeur, sur présentation d'une attestation de fin de stage datée et signée par l'entreprise à l'étranger et votre établissement de formation et précisant les dates réelles de début et de fin de stage.

Note : Prise en charge des frais supplémentaires dans le cadre du séjour pour les apprenants en situation de handicap dans la limite de 1 000€ par séjour (voir le règlement d'intervention).

Critères de sélection

Réaliser un stage professionnel en cours de cursus dans une seule et même structure professionnelle à l'étranger (**hors territoires français**).

Durée du stage minimum de 2 semaines consécutives. L'aide régionale est plafonnée à 4 semaines maximum pour les mobilités qui bénéficient d'une aide ERASMUS+.

Dépôt de la demande sur internet avant la date de début du stage. **Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour sont déclarées irrecevables.**

La candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Les demandes d'apprenants de nationalité étrangère pour la réalisation d'un stage dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Comment faire ma demande ?

Pour les bénéficiaires

Créer ma demande : la procédure de candidature est dématérialisée.

Les demandes doivent être déposées avant le début du stage.

Vous pouvez déposer votre dossier en cliquant sur le bouton "**créer mon dossier**" en bas de page.

Pour les établissements

Si un établissement n'est pas enregistré pour valider les demandes de ses apprenants, contacter le service Mobilités Internationales

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption